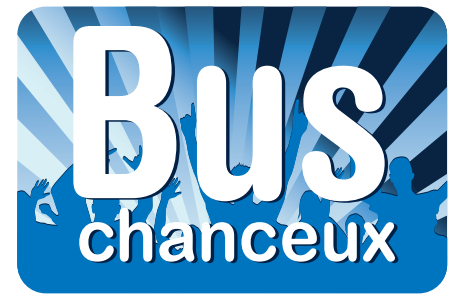


Règlements de participation

Promotion « Le bus chanceux du RTC »



Durée de la promotion

Date du lancement de la publicité dans le public : 8 juin 2010

La distribution des prix débute le 12 juin pour se terminer le 19 août 2010

Comment participer

Ce concours s'adresse exclusivement aux utilisateurs des services de transport en commun du RTC.

Pour la durée de la promotion, une équipe promotionnelle du RTC (L'Escouade) distribuera au hasard dans les autobus du RTC, des billets de spectacle pour assister à diverses activités en ville durant l'été. Aucun coupon à remplir et aucune question à répondre, les gagnants sont choisis au hasard. La liste complète des prix offerts est décrite à la fin du document.

Publicité du concours

Les parcours d'autobus visés durant la promotion seront annoncés dans le site Web du RTC ainsi que dans les stations de radio suivantes : FM 93 et Rythme FM (91,9). Une capsule promotionnelle du concours est également intégrée dans un dépliant promotionnel qui sera distribué par l'Escouade au cours de l'été. Toutefois, les parcours d'autobus visités par L'Escouade ne sont pas annoncés dans ce document.

Les prix devront être acceptés comme tels et ne pourront être échangés contre une somme d'argent, ni transférés, ni vendus en partie ou en totalité.

Admissibilité

Les gens admissibles au concours doivent avoir 18 ans ou plus et payé leur passage dans l'autobus avec un titre valide. Par titre valide, on entend : abonnement mensuel, billet, correspondance, laissez-passer 1 jour, ou argent comptant.

Ne sont pas admissibles au concours les personnes qui, lors de la durée du concours, sont des employés du Réseau de transport de la Capitale de même que les personnes partageant le domicile des personnes à l'emploi de RTC.

Généralités

Les règlements du concours sont disponibles dans le site Internet du Réseau de transport de la Capitale au www.rtcquebec.ca.

Les taxes applicables en vertu de la loi sur les concours publicitaires ont été payées.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le refus d'accepter un prix libère le Réseau de transport de la Capitale de toute obligation reliée audit prix, y compris sa livraison.

Advenant que, pour tout motif légalement valable, comprenant la faillite du fournisseur, le prix gagné ne peut être livré tel quel, toute personne ayant gagné un prix renonce à tout recours ou toute poursuite contre le Réseau de transport de la Capitale.

Le Réseau de transport de la Capitale n'assume aucune responsabilité pour perte, retard, erreur d'adresse, erreur d'impression, mauvais fonctionnement technique, erreurs de programmation ou autres erreurs qui pourraient être indiquées dans la prestation des spectacles en lien avec les billets remis.

En participant à cette promotion, les personnes gagnantes ainsi que leurs invités dégagent les employés, représentants et mandataires du Réseau de transport de la Capitale de toute responsabilité quant aux dommages qu'ils pourraient subir suite à l'acceptation et à l'utilisation de leur prix.

Le Réseau de transport de la Capitale n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de cette promotion.

Le gagnant est responsable de tout événement de quelque nature que ce soit qui pourrait survenir après la prise de possession de son prix et renonce à tout recours ou toute poursuite contre le Réseau de transport de la Capitale, ce dernier n'assumant aucune responsabilité après la livraison du prix au gagnant.

Description détaillée des prix

Par la présente, le Réseau de transport de la Capitale déclare que la valeur estimée des prix offerts à l'intérieur de cette promotion est la suivante:

20 forfaits Familial (2 adultes-2 enfants) – Spectacle aérien	600 \$
57 paires de billets pour le Moulin à images (sièges réservés)	1 710 \$
53 paires de billets pour le Cirque du Soleil – Spectacle de rue (zone réservée)	1 590 \$
10 macarons du Festival d'été	540 \$
34 paires de billets pour des parties des Capitales	748 \$
10 paires de billets pour les Grands feux Loto-Québec (section des sièges réservés)	550 \$
20 laissez-passer famille pour l'exposition Pirates, corsaires et flibustiers	500 \$
72 écouteurs pour Circuit Québec	1 080 \$
100 billets pour Copyright humain (Musée de la Civilisation)	1 200 \$

La valeur totale approximative des prix est de 8 518 \$

Taxe de 10% applicable sur la valeur des prix offerts : 851,80 \$